CHAVILLE ***

Inscription aux accueils

Retrouvez dans cette page toutes les informations relatives aux inscriptions dans les accueils périscolaires et de loisirs, à l'année et pendant les vacances, ainsi que les modalités de facturation.



Renouvellement des inscriptions

Les inscriptions périscolaires doivent être renouvelées chaque année scolaire pour :

- > L'accueil périscolaire (matin et soir)
- > La restauration scolaire et collective
- > L'accueil du mercredi

Aucune reconduction tacite n'est possible. Tout dossier devra être complet.

Pour bénéficier des accueils périscolaires de la Ville et de la restauration collective, même à titre exceptionnel, l'inscription préalable est obligatoire pour des raisons de sécurité et de responsabilité et pour permettre au prestataire de restauration de prévoir à l'avance le nombre de repas à livrer chaque jour.

Cas particulier des vacances scolaires

Les inscriptions aux vacances sont effectuées avant chaque période de vacances scolaires. Elles sont ouvertes entre 4 et 6 semaines avant les activités.

Comment inscrire votre enfant?

1. En ligne via le Portail famille

2. Au guichet du service Accueil Familles-Citoyenneté à la mairie, pour les personnes ne disposant pas d'un accès Internet

Horaires du service Accueil Familles-Citoyenneté

- > Lundi, mercredi et jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- > Mardi : de 13h30 à 17h30
- > Vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
- > Samedi : de 9h à 12h

Contacts

- > Téléphone : 01 41 15 40 00
- > Par courriel

Inscription préalable sur le <u>Portail famille</u>

Pour inscrire votre enfant à l'ensemble des prestations périscolaires, vous devez obligatoirement être inscrit au préalable sur le Portail famille.

- 1. Cliquez sur ce lien
- 2. Remplissez le formulaire qui s'affiche. Choisissez un nom d'utilisateur et un mot de passe, puis enregistrez le formulaire

<u>Téléchargez le tutoriel d'inscription sur le Portail famille</u>

Le système de facturation

→ CLIQUER ICI pour consulter les modalités de facturation

La procédure de pré-inscription aux accueils du mercredi



- 1. La procédure de Pré-inscription Accueils de Loisirs du MERCREDI
- → Se fait automatiquement dans l'école d'affectation
- 2. Validation des inscriptions par le Service Périscolaire
- → Par ordre de pré-inscriptions
- → A vec un dossier complet
- 3. Trois possibilités
- → Acceptation dans l'accueil de loisirs de secteur
- \rightarrow Acceptation dans un autre accueil de loisirs
 - Acceptation dans un autre accueil de loisirs
 - Liste d'attente avec le choix initial des parents Sans garantie d'obtention de place
- → Placement en liste d'attente



À TÉLÉCHARGER



Fiche individuelle de renseignements 2025-2026 - (325 Ko)



Les tarifs applicables au 1er juillet 2025 - (544 Ko)



Demande de prélèvement automatique : mairie de Chaville - (14 Ko)



Règlement intérieur des activités scolaires et périscolaires - (137 Ko)

LES PAGES SUIVANTES POURRAIENT VOUS INTÉRESSER

▶ Portail famille

